

[LIVRE]

LES RÉSIDENCES D'ÉCRITURES CROISÉES

NOUVELLE-AQUITAINE / OCCITANIE

APPEL À CANDIDATURES 2024

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

ALCA Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Livre & Lecture ont engagé, chacune sur leur territoire, une même démarche de développement des résidences d'écriture, grâce à leurs dispositifs respectifs de soutien à la création. Sur ce chapitre, ces deux agences échangent, mènent une réflexion commune, multiplient les liens.

Cette année, elles ont décidé de s'associer pour proposer, à l'automne 2024, une résidence de création croisée entre les deux régions: un auteur ou une autrice vivant en Nouvelle-Aquitaine pourra ainsi, afin de mener un projet de création, bénéficier d'une résidence d'un mois en Occitanie et, réciproquement, l'une ou l'un de ses pairs d'Occitanie profitera d'un accueil en Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, plusieurs jours de rencontres entre les deux lauréats et avec les publics sont prévus pour leur permettre d'aborder cette résidence dans un esprit d'échange. Ces résidences sont rémunérées par des bourses de création.

SOMMAIRE

Cahier des charges de la résidence 2024	p. 2
Principes généraux	p. 2
Critères d'éligibilité	p. 2
Nature de la résidence	p. 2
Présentation succincte du lieu de résidence	p. 2
Hébergement	p. 2
Rémunération	p. 2
Transport	p. 3
Engagements du résident	p. 3
Engagements d'ALCA Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie Livre & Lecture	p. 3
Convention	p. 3
Modalités d'attribution	p. 3
Modalités d'envoi du dossier de candidature	p. 4
Renseignements	p. 5

En 2024, les deux structures accueillantes seront l'Abbaye médiévale de Lagrasse - Centre culturel de rencontre Les arts de lire, dans l'Aude, et le Chalet Mauriac, en Gironde, deux lieux voués à l'accueil en résidence, à l'accompagnement et la professionnalisation des auteurs et des autrices. La sélection des lauréats est opérée collégialement, sur la base d'un appel à candidatures, par les deux agences régionales du livre et par les structures de résidence associées.

Dans le cadre de ce partenariat, ALCA Nouvelle-Aquitaine invite les auteurs et les autrices du Livre demeurant en région Nouvelle-Aquitaine (écrivains, illustrateurs, bédéistes, traducteurs, etc.) à soumettre leur candidature pour partir en résidence de création à l'Abbaye médiévale de Lagrasse - Centre culturel Les arts de lire, dans l'Aude, région Occitanie.

Dans le même temps, en réciprocité, un lauréat de la région Occitanie sera donc accueilli en résidence en Nouvelle-Aquitaine, au Chalet Mauriac (Saint-Symphorien, 33).

Date limite de candidature:
vendredi 26 avril 2024, 23h59.

**Attention! Tout dossier incomplet
ne pourra pas être expertisé.**

CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE 2024

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Durée du séjour : 4 semaines (non fractionnables).
- Dates du séjour en résidence : du vendredi 15 novembre au vendredi 13 décembre 2024, réparties comme suit :
 - Vendredi 15 novembre 2024, après-midi : rencontre interprofessionnelle et publique à la MÉCA, présentant le dispositif de résidence croisée Occitanie / Nouvelle-Aquitaine et les projets des lauréats 2024.
 - Du vendredi 15 novembre au lundi 18 novembre 2024 : séjour au Chalet Mauriac avec le lauréat ou la lauréate d'Occitanie.
 - Du lundi 18 novembre au vendredi 13 décembre 2024 : résidence d'écriture à l'Abbaye médiévale de Lagrasse – centre culturel Les arts de lire à Lagrasse (11).
- Bourse d'écriture : 1 600 € net, octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine.
- Transport : prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur à l'Abbaye médiévale de Lagrasse par Occitanie Livre & Lecture.
- Genres éligibles : roman, poésie, littérature Jeunesse, BD, traduction.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous avez à votre actif au moins deux livres publiés à titre individuel par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ; pour les ouvrages publiés uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis.
- À noter : l'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles.
- Vous résidez depuis au moins un an dans l'un des douze départements de la Région Nouvelle-Aquitaine : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87).
- Vous avez un projet d'écriture à développer en résidence.
- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2024.
- Vous êtes disponible du vendredi 15 novembre au vendredi 13 décembre 2024.

NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira au lauréat ou à la lauréate le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Le lauréat consacrerait au moins 70% de son temps de création à l'avancée de son projet personnel d'écriture. Il pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire. Chaque projet de rencontre est soumis à l'accord du lauréat.

Les créateurs en résidence seront soutenus dans leur volonté de rencontrer les auteurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE

La lauréate ou le lauréat de Nouvelle-Aquitaine sera accueilli par l'Abbaye médiévale de Lagrasse – Centre culturel de rencontre Les arts de lire, au cœur du massif des Corbières dans l'Aude. Trésor patrimonial de l'Occitanie, l'abbaye fait face à la cité médiévale de Lagrasse, située sur l'autre rive de l'Orbieu et classée parmi « Les plus beaux villages de France ».

Le centre culturel de rencontre Les arts de lire conduit un programme annuel de résidences permettant à des romanciers, poètes, illustrateurs, traducteurs, chercheurs en sciences sociales, artistes... de bénéficier de ce cadre propice à l'écriture et à la création.

Développé autour de l'incontournable Banquet du livre, le programme culturel du centre se déploie sur toute l'année et consiste en visites libres ou commentées, animations patrimoniales et pédagogiques, rencontres d'auteurs, conférences, ateliers, expositions, concerts et projections de films de cinéma indépendant.

L'abbaye abrite également une librairie indépendante et un bistrot littéraire où se déroulent des animations régulières.

www.abbayedelagrasse.fr

HÉBERGEMENT

La lauréate ou le lauréat occupera un logement indépendant dans la cité médiévale de Lagrasse, à cinq minutes de marche de l'abbaye. Ce logement de deux pièces, d'une surface de 60 m², est entièrement équipé et doté de tout le confort.

L'hébergement et le dispositif d'accueil sont fournis gratuitement par l'organisme hôte.

RÉMUNÉRATION

La lauréate ou le lauréat bénéficie d'une bourse de 1 600 € net, octroyée par ALCA.

La bourse sera versée, par virement bancaire.

Rappel : les bourses d'écriture, de création et crédits de résidence rémunérés en droits d'auteur sont assujettis au régime de sécurité sociale des artistes auteurs (Urssaf-Limousin). ALCA Nouvelle-Aquitaine s'acquittera des cotisations obligatoires pour le compte du lauréat et, le cas échéant, des cotisations en tant que diffuseur.

Les bourses sont soumises à l'impôt. Elles doivent être déclarées fiscalement comme les autres droits d'auteur perçus par les bénéficiaires : soit dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (régime Micro-BNC ou régime de la déclaration contrôlée), soit dans la catégorie des traitements et salaires.

TRANSPORT

- Les frais de transport entre le domicile de l'auteur jusqu'à Lagrasse sont pris en charge par Occitanie Livre & Lecture (trajet aller-retour en train ou remboursement de frais d'essence) du domicile du lauréat jusqu'au lieu de résidence.
- Les frais de déplacement sur place, prévus dans le cadre de manifestations ou lectures, à l'initiative de la structure d'accueil, sont pris en charge par l'institution qui reçoit.

ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT

Chaque résident s'engage :

- À résider à Lagrasse pendant les 4 semaines, durant la période définie et à renoncer sur cette période à toute autre activité professionnelle, sauf accord préalable.
- À travailler sur le projet pour lequel il a postulé.
- À promouvoir son œuvre durant son séjour à raison de quelques rencontres professionnelles ou publiques, notamment à participer aux actions organisées par l'Abbaye médiévale de Lagrasse - Les arts de lire et Occitanie Livre & Lecture. L'ensemble occupant au maximum 30% du temps de la résidence.
- À l'issue du séjour, le lauréat s'engage à tenir ALCA Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Livre & Lecture informées de la poursuite de son projet. Si ce projet aboutit à une publication, il fera figurer sur le livre la mention obligatoire suivante : « L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie Livre & Lecture, dans le cadre sa résidence d'écriture à l'Abbaye médiévale de Lagrasse - Centre culturel de rencontre Les arts de lire ».
- Il s'engage à faire parvenir deux exemplaires du livre à parution : un exemplaire à ALCA et un exemplaire à Occitanie Livre & Lecture.

ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE ET D'OCCITANIE LIVRE & LECTURE

- ALCA prend en charge la rémunération du résident (bourse d'écriture).
- Occitanie Livre & Lecture prend en charge les frais de transport aller-retour du résident depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres publiques organisées.
- ALCA et Occitanie Livre & Lecture mettent en place un accompagnement artistique du résident et s'efforce de répondre à ses demandes de mise en contact avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.
- ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail :
 - par une annonce dans la lettre d'information électronique d'ALCA ;
 - par la création d'une page dédiée sur le site d'ALCA.
 - par la réalisation d'un article de mémoire de résidence publié sur la revue numérique *Prologue* (www.prologue-alca.fr) et dont le contenu pourra faire l'objet d'éventuelles déclinaisons ultérieures.

CONVENTION

Une convention quadripartite sera signée entre l'auteur, ALCA Nouvelle-Aquitaine, Occitanie Livre & Lecture et l'Abbaye médiévale de Lagrasse - Centre culturel Les arts de lire, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des éventuelles rencontres sera joint en annexe.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts interprofessionnels mis en place par ALCA Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Livre & Lecture, qui se réunira pour délibérer fin juin 2024. Les candidats sont informés du choix final par une lettre signée par la direction générale d'ALCA envoyée par courriel.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Remplir le formulaire en ligne suivant :

<https://framaforms.org/residence-nouvelle-aquitaine-occitanie-2024-appel-a-candidatures-1708009430>

2. Envoyer les pièces suivantes en format PDF à l'adresse residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr (avec objet du mail libellé comme suit :

Résidence NA-Occitanie2024_VOTRE NOM_votre Prénom) :

- Un justificatif de domicile (facture EDF, Gaz, quittance de loyer) datant de moins de 3 mois.
- Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une présentation de votre projet d'écriture pour la résidence : une note d'intention d'au moins un feuillet, qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé, de planches, d'études préparatoires et / ou de croquis.
- Votre CV.
- Votre bibliographie complète. Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication.
- Une copie de votre dernier contrat d'édition signé (avec la copie de la totalité des pages).
- Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.
- Si vous êtes dispensé de précompte Urssaf, merci de fournir une photocopie de votre attestation de dispense de précompte.

Dossier complet à envoyer au plus tard

le vendredi 26 avril 2024, 23h59.

Attention! Tout dossier incomplet ne pourra pas être expertisé.

RENSEIGNEMENTS

residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Mission Résidences ALCA Nouvelle-Aquitaine :

- Aimée Ardouin
+33 (0)6 95 61 10 06
- Amélie Bonneau
+33 (0)5 33 89 43 07